

Swissness : le savoir-faire industriel prime

La marque « Suisse » est une marque forte synonyme de qualité et d'innovation dans le monde entier. Les clients sont prêts à déboursier davantage pour l'obtenir. La valeur unique de cette marque est le fruit du dur labeur des entreprises suisses pendant des décennies – c'est pourquoi il ne fait pas de doute qu'elle doit être protégée efficacement contre les abus au-delà des frontières nationales.

Mais, comme souvent, le diable se cache dans les détails : quelle proportion d'un produit doit être suisse pour qu'il puisse être qualifié de suisse ?

Notre époque étant caractérisée par une forte division du travail à l'échelle mondiale, un seuil de 50% serait judicieux pour les produits industriels. Jusqu'ici, le débat sur la

« Suissitude » a montré que l'application d'un pourcentage rigide à toutes les branches n'était pas la solution idéale. Dans l'optique macroéconomique, le niveau de protection devrait être adapté aux spécificités des branches. Aussi economie suisse s'engage-t-elle fermement en faveur d'un seuil de 60% pour l'industrie horlogère et les autres branches qui le souhaitent explicitement. Au vu de sa situation particulière sur les marchés d'exportation et de la part traditionnellement élevée de la création de valeur industrielle en Suisse, un seuil supérieur se justifie pour les montres suisses. Ce seuil ne doit cependant pas être imposé aux autres branches.

En ce qui concerne les denrées alimentaires, une approche différenciée s'impose. Le Conseil national, qui a choisi de distinguer les aliments fortement et faiblement transformés, est donc sur la bonne voie. Pour les premiers, un yaourt suisse par exemple, la provenance du principal ingrédient agricole doit être protégée, alors que pour les seconds – du chocolat ou des biscuits suisses, par exemple – le savoir-faire industriel est plus important que la provenance des ingrédients.